

# Tournoi international U13 de Blagnac

## -- Règlement du tournoi --

**Article 1** – Les matchs du tournoi se joueront selon les règles de la F.F.F. avec toutefois les particularités suivantes.

**Article 2** – Les joueurs pouvant participer au tournoi devront être obligatoirement licenciés dans l'équipe du club où ils sont inscrits. Chaque équipe pourra toutefois faire participer au maximum trois (3) joueurs licenciés dans un autre club (avec accord du club d'origine). Le rajout de nouveaux joueurs en cours de tournoi est exclu.

**Article 3** – Sauf autorisation du comité organisateur, chaque équipe pourra présenter douze (12) joueurs dans la catégorie U13.

**Article 4** – Chaque équipe devra présenter les licences des joueurs participants au tournoi, qui seront remises au podium dès son arrivée. Elles seront conservées jusqu'à la fin du tournoi.

**Article 5** – Chaque équipe est tenue de disposer de deux jeux de maillots de couleur différente et d'un ballon.

### **Article 6 – Déroulement des rencontres :**

Les rencontres sont arbitrées à la touche par les licenciés du club organisateur ou à défaut par les dirigeants des équipes participantes.

Les équipes qui ne présenteront pas d'arbitre de touche auront match perdu par forfait.

L'arbitrage central sera assuré par le club organisateur.

**Article 7** – Toute équipe non présente à l'heure prévue aura match perdu par pénalité. Toute absence d'une équipe à un match de poule sera sanctionnée par une pénalité sur décision du comité organisateur.

### **Article 8 – Organisation du tournoi :**

1) Les équipes participent à une première phase avec huit (8) poules de huit (6) équipes.

2) Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le « Tournoi des AS ».

3) Les autres équipes disputeront des matchs de classement :

- Les équipes classées à la 3<sup>ème</sup> place de la première phase joueront la place de 17<sup>ème</sup> à 24<sup>ème</sup> (4 matchs pour chaque équipe).
- Les équipes classées à la 4<sup>ème</sup> place de la première phase joueront la place de 25<sup>ème</sup> à 32<sup>ème</sup> (4 matchs pour chaque équipe).
- Les équipes classées à la 5<sup>ème</sup> place de la première phase joueront la place de 33<sup>ème</sup> à 40<sup>ème</sup> (4 matchs pour chaque équipe).
- Les équipes classées à la 6<sup>ème</sup> place de la première phase joueront la place de 41<sup>ème</sup> à 48<sup>ème</sup> (4 matchs pour chaque équipe).

**Article 9** – Le décompte des points sera établi comme suit :

- |                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| ▪ Match gagné              | 4 points                   |
| ▪ Match nul                | 2 points                   |
| ▪ Match perdu              | 1 point                    |
| ▪ Match perdu par pénalité | 0 point - <i>score 0/5</i> |

**Article 10** – En cas d'égalité de points, à la fin des poules de classement, seront pris en considération :

- Goal-average particulier
- Goal-average général (différence entre les buts marqués et les buts encaissés)
- La meilleure attaque
- Une série de trois (3) tirs au but

L'équipe qui a eu un match perdu par pénalité ou un joueur expulsé sera automatiquement déclassée en cas d'égalité.

**Article 11** – En cas d'égalité à la fin des rencontres de classement, ½ finales et finale, les équipes seront départagées ainsi :

- Une série de trois (3) tirs au but.
- A égalité de tirs, l'équipe qui manquera son coup de pied aura perdu.

**Article 12 – Durée des rencontres :**

- |  |                   |
|--|-------------------|
| ▪ Pour les rencontres de poules et de classement : | <b>1 x 15 min</b> |
| ▪ Pour les matchs à partir des ¼ de finale :       | <b>1 x 15 min</b> |
| ▪ Pour la finale du « Tournoi des As » :           | <b>2 x 10 min</b> |

En cas de retard sur les horaires, le comité organisateur se verra dans l'obligation de réduire la durée des rencontres.

En cas d'intempéries ou d'événements exceptionnels, pouvant perturber le bon déroulement du tournoi, des rencontres pourront être supprimées à l'initiative du comité organisateur.

**Article 13 – Arrêt des matchs :**

Si pour une raison directement liée aux équipes en présence sur le terrain, ou à leurs dirigeants, une rencontre devait être arrêtée avant la fin du temps réglementaire, en accord avec l'arbitre de la rencontre, le comité organisateur statuera sur la décision à tenir.

**L'équipe tenue pour responsable, de l'incident ayant conduit à l'arrêt de la partie, aura match perdu par pénalité et le score sera de 0-5.**

Egalement, si pour une raison indépendante des équipes présentes sur le terrain, une rencontre devait être trop longtemps interrompue, de telle manière que l'ordre des rencontres du tournoi en soit perturbé, le comité organisateur considèrera la rencontre terminée et le résultat acquis, à ce moment là, sera enregistré comme résultat définitif.

**Article 14** – Tout joueur exclu au cours d'une rencontre sera suspendu pour le match suivant. **En cas de violences, et selon la gravité des faits, le comité organisateur, après rapport de l'arbitre de la rencontre, pourra décider d'exclure définitivement un joueur du tournoi et son équipe aura match perdu avec 0 point.**

**Article 15** – Seuls deux (2) dirigeants de chaque équipe seront autorisés à pénétrer sur le terrain pendant le match, un d'entre eux assurera la touche. **Cette règle devra être absolument respectée pour permettre le bon déroulement de la rencontre.**

En dehors de ces deux (2) dirigeants, seuls les responsables du club organisateur seront autorisés à pénétrer sur le terrain.

**Article 16** – Les participants devront être en règle avec leur propre assurance.

**Article 17** – Toute réclamation devra être déposée auprès des organisateurs avant la rencontre pour être recevable.

**En cas de litige, seuls les organisateurs sont habilités à trancher.**

Chaque équipe sera placée sous la responsabilité exclusive de ses propres dirigeants ou accompagnateurs.

Les arbitres seront tenus de faire respecter tous les points du présent règlement.

**Article 18** – Le club organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant intervenir au cours du tournoi. Les vestiaires mis à disposition des équipes ne feront l'objet d'aucune surveillance particulière. Ils devront être laissés propres après chaque utilisation.

**Article 19** – La remise des prix et des récompenses aura lieu à l'issue de la dernière finale. Seules les équipes présentes seront récompensées.

**Article 20** – La participation au tournoi est obligatoire pour toute la durée de celui-ci. En cas de défection en cours de tournoi, la caution sera retenue, sauf cas de force majeure et avis du comité organisateur.

**Article 21** – La participation au tournoi implique l'acceptation de ce règlement.

Le Comité organisateur